

## petit pbm de compréhension sur un passage (imp!!)

Par **winneuz**, le **27/04/2006** à **18:31**

coucou tlm,

voila comme le sujet l'indique j'ai un petit soucis de compréhension. j'ai un texte à commenter et il y a un passage que je ne suis pas sur de bien comprendre, dc si vous pouviez m'éclairer ce serait sympa..

voici l'extrait :

" les officiers royaux étant supérieurs des subalternes, et d'ailleurs se fortifiant de l'autorité et intérêt du roi, inventent journellement tant de nouvelles sortes d'entreprises sur les justices seigneuriales, que si les parlements qui sont établis principalement pour tenir en devoir les juges des provinces, n'eussent quelquefois pris leur protection, rendant à chacune justice ce qui lui appartient, (qui est l'unique fin, même la définition de la justice), il y a lgtps que les seigneurs eussent été frustré de leurs justices..."

voila pour l'extrait, en faite je comprend pas trop à partir de "n'eussent qqes fois" le parlement aurait un role d'arbitre entre la justice royale et la justice seigneuriale?? qd il a des conflits de compétences par exemple?

et qd il dit que les officiers royaux inventent de nouvelles sortes d'entreprises sur les justices seigneuriales ca fait référence à la subordination de la justice seigneuriale ac l'appel, la prévention et les cas royaux???

ce serait gentil de m'éclairer parce que je suis un peu perdu, et vu que je dois le rendre c embetant!

voila pour information c'est un extrait du traité de seigneurie de Charles Loyseau.

Si vous aviez des informations sur l'auteur je dirais pas non! parce que j'ai trouvé que qqes bribes.

merci bcp et bonne continuation à tlm.

Par **winneuz**, le **27/04/2006** à **19:07**

euh est ce que la cassation, le règlement de juge les évocations et les jugement par commissaire font aussi partie du sujet?? parce que c aussi des moyens pr le roi d'affirmer sa

suprême face aux justices seigneuriales afin de la rendre secondaire?

j'ai peur de mélanger un peu..